

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La Refonte du Code civil

Par un acte dont il faut louer M. le Garde des Sceaux, l'attention de MM. les premiers présidents et procureurs généraux a été rappelée l'année dernière sur la grande commission de réforme du Code civil, dont M. Ballot-Beaupré, premier président de la Cour de Cassation, dirige les travaux.

Cette circulaire ministérielle qui sollicite le concours de MM. les magistrats de tous les ressorts à l'étude d'ensemble de la réforme, montre au moins que la question n'est pas perdue de vue, et je suis personnellement heureux de pouvoir exprimer, dans ces colonnes, toute ma satisfaction d'une mesure qui achève patiemment vers la solution d'une œuvre importante à laquelle j'ai été le premier, je crois, à contribuer effectivement, il y a quatorze ans, au sein du Parlement.

C'est une agréable constatation pour mon amour-propre d'auteur, puisqu'il m'est permis de revendiquer un peu la paternité morale sinon de l'idée, au moins de l'initiative parlementaire qui en a été prise, ayant moi-même, en 1894, déposé sur le bureau de la Chambre un projet de résolution tendant à la révision et à la refonte du Code civil et à la nomination d'une commission de quarante-quatre membres.

A cette époque, j'essayai les quolibets de la droite et du centre, et même de plusieurs de mes amis de gauche, qu'une tâche aussi complexe décourageait d'avancer lorsqu'elle n'effrayait point leur timidité et feu P. de Cassagnac, dans un article assez violent, crut devoir me prendre à partie et me reprocher de vouloir porter atteinte au prestige du « Code Napoléon ». Néanmoins, mon projet renvoyé à la Commission d'initiative, fut pris en considération.

Parvenue à l'ordre du jour, la question subit toutes les lenteurs de la procédure parlementaire et du règlement, au point de me convaincre de l'inanité de mes premières illusions sur le sort des propositions que n'en courage pas activement l'intérêt du gouvernement. Les cabinets Casimir Périer, Ch. Dupuy, Ribot, Méline se succédèrent, délaissant toute préoccupation de ce genre, jusqu'au jour où s'offrit à la vertu des juristes l'occasion du Centenaire. Sous les auspices de la Société d'Etudes législatives, un comité se fonda.

On sait dans quelle splendide indifférence publique s'organisa, en octobre 1904, cette solennité que d'autres ont spirituellement appelée « un centenaire à la Chevreul » où les assistants glorifiant la longue vie du héros de la fête, s'attendaient cependant à être convoqués à une séance prochaine pour célébrer ses funérailles.

Deux mois plus tard, en effet, mon éminent ami E. Vallé, avant de quitter la Place Vendôme, sanctionnait par arrêté du 3 décembre, la désignation d'une commission extra-parlementaire « à l'effet de rechercher dans les législations civiles étrangères et dans les travaux parlementaires de notre pays, les solutions juridiques qui, ayant réalisé un progrès, pourraient aujourd'hui prendre une place légitime dans le Code civil de la France. » Le pas essentiel était dès lors franchi. Seulement un doute pouvait-il être émis sur l'efficacité de la tentative et le choix du procédé employé. Encore était-ce beaucoup que le principe de la discussion fut posé.

À ce point vue, il semble toutefois qu'on risque de se heurter à une inertie détestable et qu'on n'ait pas pris le chemin le plus court pour arriver au but. Certes on est à peu près d'accord pour accomplir une retouche d'ensemble de notre code, une refonte à peu près totale qui en harmonise les dispositions partielles. Droits de famille, droit de propriété, obligations, crédit, contrats spéciaux, régimes matrimonial ou hypothécaire, autant de points urgents à envisager d'une

manière plus conforme à l'idéal moderne.

Or, comment introduire par lambeaux ces réformes parcelaires dans notre Code sans en contredire le plan d'ensemble ? Comment les encadrer dans le cercle de nos institutions vieillies sans une refonte générale et quasi fondamentale.

Pour cette opération, l'exemple de l'Espagne eût été bon à suivre. Le système adopté au-delà des Pyrénées fonctionne depuis le moment où le gouvernement a jugé opportun d'unifier le droit civil du royaume à l'instar du Code français.

En 1888, les Cortès confièrent à une Commission le soin de rédiger un projet de codification dans un délai fixe, en s'inspirant d'un nombre limité de « bases » ou principes directeurs, elles discutèrent ensuite en assemblées les retouches soumises. En deux ans l'œuvre fut achevée. En outre, elles ont maintenu l'obligation d'une révision décennale, laquelle s'accomplit d'après les rapports annuels des tribunaux à la Chancellerie, afin d'assouplir les lois à la courbe de l'évolution sociale.

À défaut de cette méthode et de ces précautions, j'estime toutefois que la circulaire de M. le Garde des Sceaux serait complète et fructueuse en résultats si elle s'adressait, en même temps qu'aux magistrats de chaque ressort, aux bâtonniers de l'Ordre des avocats de tous les barreaux, aux présidents de Chambres d'avoués et de notaires, aux professeurs titulaires de chaires juridiques de nos facultés et si elle impartissait un délai de trois ou six mois par exemple pour formuler critiques et amendements.

Ces documents réunis, classés et transmis aux sous-commissions compétentes, amoudraient d'autant la besogne sommaire du Parlement. Véritables cahiers de l'élite judiciaire, ils apporteraient la preuve de notre erreur sur l'intangibilité de ce monument de granit qu'est notre Code, chef-d'œuvre en 1804 mais nullement immuable.

Depuis sa promulgation, la plupart des pays d'Europe et même du Nouveau-Monde, profitant des leçons de l'expérience, nous ont devancés en s'octroyant des lois civiles mieux adaptées que les nôtres à l'état social et économique du xix^e siècle. Le moment semble décidément venu de rajouter les nôtres et de faire reprendre à la France la place qu'elle doit occuper dans le domaine de la Législation.

Claude GOUJAT, Député de la Nièvre.

Qu'on les change d'air...

Mardi soir, chez les G., le jeune et allant général X., nous disait, à l'heure bleue du cigare et des confidences.

« Des gens à qui l'air de Paris est funeste, ce sont les membres du Conseil supérieur de la Guerre. »

« De trop dîner en ville, ils bedonnent et achèvent de ruiner leur estomac ; toujours en civil, ils ne peuvent plus boutonner leur tunique le 14 juillet ; à ne plus voir que leur ordonnance, ils perdent le peu qu'ils avaient de commandement. C'est en forgeant qu'on devient forgeron, que diable ! Et vous prétendez leur apprendre à manier des armées en les cauleurant dans un bureau poussiéreux ! »

« Voyez de Lacroix qui vient de nous donner une instruction sur la manière de diriger les voyages d'état-major de Corps d'armée, est-ce qu'il ne ferait pas mieux d'aller sur la frontière mettre ses préceptes en pratique, que d'être l'ornement des salons parisiens ? »

« Et Tréméau, qui se pique d'être resté un Centaure, ne serait-il pas plus à l'aise, pour galoper, dans les plaines de la Woëvre, que dans l'allée des Poteaux, sous l'œil aguicheur des cocottes ? »

« Quand au père Mathis, on ne peut

lui demander de monter à cheval, mais à la rigueur, il y a l'auto.

« Vraiment, les satisfactions d'a-mour-propre que ces braves gens procurent aux nobles marquises, et l'avantage de pérorer dans les cercles politiques ne valent pas qu'on les condamne à l'inaction, à la déchéance physique, au fatigant soirées de la grande vie. Et puis, il y a leurs indemnités de séjour à Paris, et celles de leurs officiers d'ordonnance, qui coûtent bien cher à la princesse... Non, leur place est à Châlons, à Nancy, partout sauf ici. »

Nous n'avons pas trouvé cela si ridicule.

(Du Cri de Paris)

Le Petit Chien de Madame

L'une des perles de la collection Dutoit au Petit Palais est le manuscrit de l'Alexandre, le fameux roman du Moyen-Âge. Il est émaillé de plus ravissantes miniatures et le texte est une merveille de calligraphie. Datant l'acheta quatre-vingt-dix mille francs et l'on s'accorde à reconnaître qu'il fit une bonne affaire.

Il y a à quelques jours, une dame d'un nom illustre, veuve d'un de nos parlementaires les plus éloquents — je m'aperçois qu'en écrivant cette épithète je circonscris beaucoup l'anonymat — vint visiter en sa Lorraine-Diétrich le Musée de la ville.

L'on s'empessa autour d'elle. On lui détailla toutes les richesses exposées et pour lui faire honneur l'on tira le précieux manuscrit de la vitrine où il reposait.

Elle avait un petit griffon sous le bras. C'est un amour de petit chien : son poil est fort soyeux et il a de grands yeux tendres. Il répond au nom de Caprice. Sa maîtresse pour mieux admirer les miniatures déposa Caprice sur la table.

Quand elle eut quelque temps feuilleté le manuscrit, elle se leva et s'en-tre tint avec les messieurs qui la guidaient. Conversation charmante : car la dame et fort spirituelle et ces messieurs sont très aimables.

L'on oubliait l'Alexandre et Caprice. Soudain. « Oh mon Dieu ! » s'écria l'un des assistants. On se retourna, Caprice le doux Caprice était entrain de satisfaire un besoin fort légitime sur une des plus belles pages de l'Alexandre.

« Malheureux ! » fit la maîtresse qui l'enleva tandis qu'il ruisselait encore. Et ces messieurs affolés, sortant leurs mouchoirs, étanchèrent tant bien que mal le liquide sur le vélin.

Le manuscrit de l'Alexandre vaut maintenant plusieurs milliers de francs de moins.

(Du Cri de Paris)

Le mystère de Rockefeller

Il s'agit non du roi du pétrole lui-même, mais de son père sur lequel planait jusqu'ici un mystère passionnant. En vain les biographes les plus sagaces, surtout miss Tarbell, s'étaient-ils efforcés d'en soulever le voile. Personne n'avait découvert la clef de l'énigme. Elle vient de tomber par hasard entre les mains d'un reporter et dans le monde des quatre cents on en fait des gorges chaudes.

Ce William Rockefeller, père du fameux milliardaire, mourut en 1900, âgé de 97 ans et quelques mois. Pendant un demi-siècle il mena une vie double si bien dissimulée qu'aucune indiscretion ne trahit son secret.

Il était bigame et sous le nom de Livingston il en avait, du vivant de sa première femme délaissée avec ses cinq enfants, épousé une autre. Il resta ensuite auprès de celle-ci durant cinquante années sans qu'elle connût jamais sa véritable identité. Pour dépister les curieux, il changeait fréquemment de résidence, allant d'un Etat de l'Union à l'autre.

Il avait de la fortune, mais per-

sonne ne pouvait dire comment il l'avait acquise. Il se faisait passer pour médecin, tout en n'étant qu'un em-pi-ri-que qui vendait un onguent de sa composition pour guérir les plaies des hommes et des animaux.

Il lui arrivait souvent de disparaître des mois et des mois, personne ne retrouvant sa trace. Cette précaution était motivée par un mandat qui avait été lancé contre lui à la suite de quelque affaire véreuse, et par sa bigamie qui le rendait passible des travaux forcés.

Il possédait des biens dans le Dakota, mais avait eu soin d'en transférer la propriété à son gendre, agent de la Compagnie du pétrole et celui-ci n'était que le prête-nom du roi milliardaire.

John Rockefeller garda toujours le silence sur son père, sachant qu'il était, mais ne le disant à âme qui vive. Le secret fut si strictement gardé, qu'aucune inscription ne fut placée sur la tombe du nonagénaire.

Tout se sait pourtant, dussent, comme dit le proverbe anglais, les corbeaux le crier.

Et John D. Rockefeller, maintenant que la vérité est dévoilée, en meurt de chagrin. Jugez donc : avoir un père bigame et peut-être encore plus coupable !

(Du Cri de Paris)

INFORMATIONS

Au Maroc

On envoie des renforts

Bien que le général d'Amade n'ait demandé l'envoi d'aucun renfort, le gouvernement a estimé qu'il convenait d'augmenter les effectifs dont le général dispose, afin de permettre aux troupes de se reposer.

C'est dans cette intention que le gouvernement a donné l'ordre, il y a trois jours, de faire partir à destination du Maroc deux bataillons à six cents hommes chacun de tirailleurs sénégalais.

En outre, le Conseil des ministres a décidé mardi matin d'expédier deux bataillons de Tunisie, un bataillon de Constantine, une batterie d'artillerie, des mitrailleuses sur roues qui seront prêtes le 5 mars à Saint Etienne, et enfin un escadron de cavalerie. Le total de ces troupes s'élève à environ quatre mille hommes.

Signalons, en ce qui concerne les tirailleurs sénégalais, que ceux-ci seront accompagnés sur le terrain par leurs femmes, dont ils ne se séparent jamais en campagne.

Télégramme de l'amiral Philibert

L'amiral Philibert télégraphie que le général d'Amade a parcouru en sens inverse la route suivie par la colonne Taupin, sans rencontrer de résistance. Quelques coups de feu seulement ont été échangés.

Les forces de Moulaï-Hafid

Les deux méhallas du héraut d'armes sont campées à quelque distance l'une de l'autre au bord du gué de la rivière Oum Er Rbia, appelée Mechra-Ech-Chair. Elles comprennent ensemble près de 2 500 hommes, dont 1 800 fantassins et 700 cavaliers. Les fantassins sont bien armés. La méhalla dispose, en outre, de neuf canons. Le camp se compose de six cents tentes.

Les soldats touchent très irrégulièrement leur solde. Le 28 février, il leur était dû vingt jours d'arrière. Cela donne lieu à des désertions continuelles, mais, grâce aux appels à la guerre sainte, les soldats qui désertent sont assez facilement remplacés.

Moulaï-Hafid fait tous les jours une sortie avec une escorte nombreuse, mais il ne s'éloigne jamais des environs du camp. Il semble embarrassé pour chercher entre deux voies qui s'ouvrent à lui : une, consiste à poursuivre ouvertement la lutte contre les Français en franchissant la rivière ; l'autre, à gagner Fez en prenant la route des Zayan qui lui serait ouverte.

En attendant, la partie de la méhalla qui avait déjà traversé la rivière, prend une part active à tous les engagements avec les troupes françaises. D'ailleurs tous les contingents des tribus qui, dans l'esprit de la guerre sainte, vont soutenir les Chaouis, se ravitaillent au camp de Moulaï-Hafid, où on leur fournit des caids pour les commander et un ou deux canons.

La dévolution des biens ecclésiastiques

La commission de la séparation a entendu un exposé verbal fait par M. Maxime Lecomte, de l'économie et des conséquences de la partie interprétative (articles 2 et 3) du projet de loi relatif à la dévolution des biens ecclésiastiques.

M. Maxime Lecomte a démontré que la loi de 1905 avait bien interdit toute autre action que l'action en reprise intentée dans un délai de six mois par les héritiers en ligne directe et que le projet actuel, étant purement interprétatif, devait consacrer cette manière de voir.

Après discussion, l'article 2 et le paragraphe 1^{er} de l'article 3, qui interdisent toute action en reprise à toute autre personne que les héritiers directs, ont été adoptés par 8 voix contre 3.

L'impôt sur le revenu et les sociétés mutualistes

Chargé par le Comité des Associations de presse d'étudier la question de la répercussion du projet d'impôt sur le revenu actuellement discuté à la Chambre, M. Pierre Baudin a déposé un amendement à l'article 19 du projet de loi.

Voici les textes de cet article 19 et de l'amendement :

« Article 19. — Sont affranchis de l'impôt sur le revenu : 1^o les intérêts des sommes inscrites sur les livrets de caisse d'épargne ; 2^o les intérêts des créances hypothécaires ou privilégiées en représentation desquelles les Sociétés ou Compagnies, autorisées par le Gouvernement à faire des opérations de crédit foncier, ont émis des obligations, titres ou valeurs soumis eux-mêmes à l'impôt [sur le revenu]. »

Amendement : « 3^o Les revenus des capitaux mobiliers des sociétés de secours mutuels autorisées et reconnues d'utilité publique des associations reconnues d'utilité publique ayant pour objet la distribution de secours ou l'allocation de pensions et de retraites à leurs membres. »

Le parti socialiste français

La consigne pour les élections municipales

Sous la présidence de M. Colliard, député du Rhône, le Congrès du parti socialiste français a continué l'examen du règlement du parti.

Une longue discussion s'est engagée sur l'article relatif aux cotisations annuelles que les élus qui reçoivent une indemnité doivent verser à la caisse du parti. M. Colliard, s'est vivement élevé contre la taxation d'une cotisation quelconque. Finalement, le Congrès a décidé que les élus du Parlement participeraient collectivement aux dépenses du parti, dans une mesure déterminée par le groupe parlementaire. L'ensemble du règlement est adopté.

Le Congrès a abordé ensuite la question de l'attitude du parti aux élections municipales. Le Congrès a voté la décision suivante :

« Le Congrès invite les candidats du parti aux prochaines élections municipales, qui n'auraient pas été favorisées au premier tour de scrutin à ne se désister en faveur des républicains de gauche, et notamment des socialistes unifiés, que si les candidats de ces fractions républicaines ont pris vis-à-vis d'eux les mêmes engagements ; mais dans le cas où la République serait en danger, ils devront avant tout assurer son triomphe. »

Après l'examen de diverses questions, le Congrès, avant de clore

ses travaux, félicite ses élus d'être intervenus pour obtenir la réintégration des fonctionnaires frappés, et il leur donne mandat de demander l'extension du droit syndical aux fonctionnaires.

Il est décidé que le prochain Congrès aura lieu à Reims.

Les voyages du roi d'Angleterre

Le roi Edouard VII est arrivé jeudi à Paris.

Le souverain voyage incognito et est descendu à l'hôtel Bristol ; il restera probablement à Paris jusqu'à la fin de la semaine et partira à ce moment pour Biarritz.

Edouard VII doit, après son séjour dans cette dernière ville, faire une croisière dans la Méditerranée ; il s'arrêtera probablement en Italie, où il rencontrera, selon toutes probabilités, le roi Victor-Emmanuel.

D'autre part, on annonce que le roi d'Angleterre se rendra, l'été prochain, à Marienbad, où il aura une entrevue avec l'empereur François-Joseph, qui fêtera à cette époque la soixantième année de son règne.

À l'hôtel Bristol, où nous avons demandé quelques renseignements sur les préparatifs faits pour la réception du roi d'Angleterre, on nous dit :

« Mais nous ne faisons aucun préparatifs ; le roi d'Angleterre a coutume, lors de ses fréquents voyages à Paris, d'occuper un appartement chez nous. Cette fois-ci, comme les précédentes, il occupera son appartement habituel, situé au premier étage. »

Alphonse XIII à Barcelone

Les journaux reçoivent des dépêches de Barcelone qui reflètent la surprise qu'a causée dans cette ville l'annonce du voyage du roi et de M. Maurra.

On considère généralement ce voyage projeté par M. Maurra, comme un acte destiné à apaiser les partis avancés.

On parle de la possibilité de décisions ayant un caractère politique, comme la grâce de M. Nakens et celle de M. Lerroux, dont la dernière condamnation a provoqué une certaine effervescence.

Mais à ces mesures s'opposent les monarchistes qui veulent que la réception du monarque revête un caractère de solennité sans que des concessions viennent l'amoindrir. La jeunesse monarchiste a l'intention de s'organiser en garde spéciale du roi Alphonse.

Léopold II cède le Congo

Le gouvernement vient de se mettre complètement d'accord avec le roi sur les bases de convention additionnelle au traité de reprise du Congo. Les concessions obtenues du roi par le chef du Cabinet sont des plus importantes.

Voici, d'après des nouvelles, puisées dans les sphères officielles, les bases principales de l'entente intervenue :

Le gouvernement proposera aux Chambres la création d'un fonds spécial destiné à permettre l'exécution de travaux faisant l'objet du différend intervenu entre le roi et l'entrepreneur Wouters Dustin. Ce fonds sera consacré par conséquent à l'exécution du Musée colonial et de l'école mondiale de Termeren, à l'achèvement des travaux de Laeken et à la réalisation des travaux d'embellissement d'Anvers. Ces derniers évalués à vingt millions.

Le fonds spécial n'atteindrait pas soixante millions.

D'autre part, un crédit annuel de trois millions figurera au budget du Congo pendant quinze ans. Il sera destiné à des œuvres exclusivement congolaises ; la construction d'hôpitaux, de sanatoria, etc.

Le roi consent, et ceci est une grosse concession obtenue par M. Schollaert au vote du budget congolais par les Chambres.

Il abandonne à la Belgique le magnifique domaine du cap Ferrat en France, y compris la villa « Polonais »

mais en conservera l'usufruit sa vie durant.

Un conseil des ministres a été tenu mardi, et l'on prévoit le débat du traité pour jeudi.

Le pourvoi de M. Gustave Hervé

Le pourvoi formé par M. Gustave Hervé, contre l'arrêt du Conseil de l'Ordre, le rayant du tableau des avocats stagiaires, près de la Cour de Paris est venu aujourd'hui devant la Cour d'appel (1^{re} et 2^e chambres réunies), jugant disciplinairement.

M. Gustave Hervé assistait en robe à l'audience.

Malgré les conclusions déposées par M. Jacques Bonzon, demandant la publicité des débats, le huis-clos est prononcé. M. Bonzon dépose alors plusieurs considérants, notamment cette condamnation à un an de prison et 3.000 francs d'amende prononcée par la Cour d'assises de la Seine, le 24 décembre 1907, est purement politique, n'entache en rien l'honneur de M. Hervé et ne lui enlève même pas la jouissance de ses droits civils et politiques.

M. Bonzon fait remarquer que l'avocat n'est tenu au respect des lois que dans sa vie professionnelle et que la liberté d'opinion a été consacrée pour l'avocat et spécialement en ce qui concerne les théories reprochées à M. Hervé.

M. Bonzon rappelle le cas de M. Marcel Habert, maintenu au barreau de Paris malgré une condamnation infamante, privation des droits civils et politiques et bannissement pour complot contre la République.

Par ces motifs, M. Bonzon demande à la Cour d'infirmer le jugement dont il est fait appel et de juger que M. Hervé restera inscrit au tableau des avocats stagiaires à la Cour de Paris.

Après en avoir délibéré, la Cour d'appel, jugeant disciplinairement, a confirmé l'arrêt rendu par le Conseil de l'Ordre, rayant M. Gustave Hervé du tableau des avocats stagiaires.

Les détroisseurs d'églises

Le procès des détroisseurs d'églises, la bande Thomas, Dufay et Cie, s'est terminé mardi, devant la Cour d'assises de Limoges.

Le jury a rendu un verdict affirmatif contre tous les accusés et la cour a prononcé les peines suivantes :

Antony Thomas, six ans de travaux forcés.

Faura, deux ans de prison.

François Thomas, deux ans de prison.

Dufay, deux ans de prison.

La lecture du verdict n'a donné lieu à aucun incident.

Petites Nouvelles

Le prince Roland Bonaparte a fait don à l'Académie des sciences d'une somme de 100.000 francs à répartir, en un petit nombre d'annuités à des savants qui manqueraient de ressources suffisantes pour poursuivre leurs travaux.

M. Lerroux, ex-député républicain espagnol qui s'était réfugié à Perpignan, ayant reçu du gouvernement français l'avis d'avoir à quitter la région frontalière espagnole et de fixer sa résidence dans une ville au Nord de la Loire, est parti pour Orléans.

Des expériences de télégraphie sans fil ont eu lieu entre le croiseur cuirassé « République » et le poste de la tour Eiffel, avec une antenne suspendue à des ballonnets et des cerisifolants laquelle a pu ainsi être élevée à une hauteur de 150 mètres.

On annonce que le roi de Serbie

se rendrait dans le courant du mois de mars à Saint-Petersbourg.

Un cyclone d'une violence inouïe s'est abattu sur l'île Maurice. Les plantations de canne à sucre du Sud ont beaucoup souffert, celles du Nord, un peu moins.

CHRONIQUE LOCALE

Carnaval

Carnaval, c'est le jour des masques : chacun, ce jour-là, a le droit de s'affubler du costume le plus bizarre, le moins décent, le plus chamarré, le moins propre et de se promener ainsi accouré à travers les rues de la ville.

A la condition que le bon ordre et la moralité publique n'en souffrent pas, les masques ont également le droit de s'exercer à mille facettes au détriment même du public, qui, bon badaud, s'amuse, rit et ne se fâche jamais.

Le public sait en effet, que sous ces oripeaux ne se cachent que de braves drôles qu'il reconnaît le plus souvent soit à la démarche, soit à un geste : Comment le public pourrait-il se méfier d'eux, et se priver d'une pinte de bon sang en admirant leurs tours d'acrobatie.

Et puis, les travestis honteux ne sont pas ceux qui, le mardi et mercredi gras débambulent sur les boulevards : car, hier nous vîmes un de ceux-là qui trop vivement bousculé, n'hésita pas à lever son masque pour demander vertement « ce qu'on lui voulait. »

Les travestis honteux sont ceux-là qui savent se composer une figure, combiner des gestes, arrondir le dos.

Qu'ils soient travestis, petits maîtres, en hommes d'affaires, en marmitons, en mitrons, en palefreniers, qu'ils soient bousculés, culbutés, jamais ils ne montrent leur figure ! C'est le Carnaval continué pour eux, parmi eux !

Qu'il est donc regrettable que le sénateur Béral n'ait pas eu l'idée d'organiser pour nos fêtes de carnaval, un char, qu'il aurait conduit et dans lequel il aurait parqué les grimaçants masques qui composent sa boîte à malices !

Le succès le plus vif aurait répondu à cette exhibition.

L. B.

PROPOS DE CRIMES

De la Dépêche :

La grave accusation de faux portée par notre confrère le Journal du Lot contre le sénateur Béral, a produit dans le pays une vive émotion. Et l'on nous dit que des révélations non moins sensationnelles ne tarderont pas à être faites sur la question financière de la commune de Frayssinet-le-Gélat ! Sur ce point, d'autres sanctions deviendront nécessaires.

En reporter consciencieux et fidèle, nous avons essayé de savoir quelle suite M. le procureur de la République de Cahors allait donner à la plainte qui lui a été publiquement adressée. L'éminent magistrat est demeuré invisible au palais, où nous avons vainement frappé à sa porte. Un seul instant, nous avons pénétré voir sa silhouette douce, sympathique et fugitive dans les couloirs de la préfecture. M. le procureur avait l'air grave, si grave qu'il nous en est venu pour M. Béral, du froid dans le dos. A n'en pas douter, M. le procureur de la République enquête sérieusement et en personne. Sachons attendre.

A Frayssinet-le-Gélat et dans tous les milieux républicains de Cahors et du département, on a poussé, nous dit-on, des cris de joyeux soulagement.

A Cahors, on parle déjà de la grande audience ; on s'y prépare, on y sera, et M. Béral, s'il y est amené, fera salle comble.

Dans les milieux réactionnaires, on est consterné et nos confrères cléricaux font le silence sur cet événement. Le folliculaire de M. Béral feint de tout ignorer, et pour se tirer d'embarras, il accuse la municipalité cadurcienne de s'être vendue à l'Allemagne en achetant un moteur.

La loi doit être égale pour tous. Nous joignons notre indignation à celle du vertueux petit journaliste et nous demandons, s'il y a lieu, la mise en jugement devant une cour mariale, pour crime de lèse-patrie, de Darquier, Carlin et Cayrac. S'il faut pendre Dulac, qu'on le pend haut et court ! S'il faut écarter Ressayier et Fernandès nous en sommes. Si Dézes, Suquet, Blanc et Arnaudet ont livré à l'étranger les plans du moteur du château d'eau, qu'on les crucifie sans plus attendre ! Si Teyssonnières a trahi la France, il sera égorgé.

Et lorsque les robinets cadurciens seront soupçonnés de nous verser de l'eau avec le concours d'un moteur teuton, nous les fermerons et nous boirons du vin. Et si ce moteur est homo-sexuel, nous le ferons comparaître avec son complice, M. Grelet, et à huis clos, devant la cour d'assises qui, le même jour, aura peut-être à se prononcer sur le cas de M. Béral.

Tout cela ne sauvera pas le malheureux maire de Frayssinet-le-Gélat.

Mais, me direz-vous, que pense Munin de cette piquante aventure ? Très absorbé par les exigences mondaines du carnaval et par l'étude de son contre-projet sur la majoration de la peine de mort, le joyeux député provisoire a laissé longtemps sans réponse les nombreux télégrammes qui lui adressaient les réactionnaires affolés. Puis, suivant sa coutume, il a donné la mesure de son activité et de sa toute puissance en communiquant la lettre suivante à l'auteur et Henri Masson, MM. Emile Albert de l'Odéon ; G. Plantadis, félibre limousin ; Edienne Marceac ; Suzanne Okolowicz, artiste lyrique ; René de Buxeuil, poète compositeur aveugle ; Paul Besnard, poète solonnet ; Branchet, virtuose de la vielle ; Roger Rengade, dans les poésies du D' Rengade ; René Bizet ; Louis Wagner ; Rappelin dans les vieilles chansons ; Victor Ninola, dans ses œuvres ; Mlle Olga Verta, dans les chansons du XVIII^e siècle ; MM. Lapean Mercier ; Tourtoulon Spigelle et M. Paironet, joueur de musette.

« Paris... »

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une plainte pour crime de faux déposée contre M. le sénateur Béral par le Journal du Lot vous portant garant de la parfaite innocence de ce membre du Parlement. Vous comprendrez qu'il ne me sera possible de me prononcer sur la gravité de cette accusation, qu'au vu du rapport qui me sera adressé par le parquet à qui incombera aussi le soin de statuer sur l'arrestation ou sur la liberté provisoire.

Croyez en tout cas que je ne perdrai pas de vue, dans la mesure du possible, l'intérêt que vous portez à M. Béral et agréez...

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes (Signature illisible.)

Et tout guilleret, Bourdin va nous servir cette nouvelle épître. Aimable et ineffable Munin ! Gageons que le député pour rire nous donnera le désopilant spectacle d'assister l'accusé, s'il comparait devant la cour d'assises du Lot. Il le doit et son succès sera grand.

L'autre, l'affreux compère réactionnaire aux légendaires rosseries, qui s'était introduit dans la bergerie radicale pour en tirer profit et la mieux

trahir, fera son mea culpa, disant : « Ne me suis-je pas trompé le jour où j'ai clamé jadis que tous les républicains étaient des canailles ? »

Et la réaction atterrée se tait et se taira.

CATHARY.

Service vicinal

Par arrêté : M. Liauzun est nommé cantonnier du service vicinal dans le département du Lot.

Conférences de la Mairie

M. Dalleime, professeur d'histoire au Lycée, fera le mardi 10 mars dans la salle du Conseil Municipal une conférence sur :

La situation présente au Japon. Crise sociale.

Evolution politique.

L'expansion dans le Pacifique.

Le Carnaval à Cahors

Les Cadurciens n'ont pas trop à se plaindre des journées de mardi et de mercredi. Après la longue série des jours de pluie, on ne pouvait guère compter sur un temps meilleur : Pas de pluie, et un peu de soleil, n'était-ce pas assez pour donner de l'animation à nos boulevards ?

Aussi les fêtes de Carnaval ont été célébrées avec le même entrain endiablé que les années précédentes : nombreux étaient les « masques » et énorme était la foule qui circulait à travers les boulevards.

Dans la soirée des bals eurent lieu, notamment dans la rue du Château-du-Roi.

« La Musette »

La « Musette » société littéraire et artistique des originaires du Massif Central, donnera sa grande soirée mensuelle le dimanche 8 mars, à 8 h. 1/2 très précises, Brasserie du Louvre, 20, rue du Louvre, sous la présidence de M. Jules Durand, avocat à la Cour. Les invités auront la primeur d'une revue inédite de Michel Mas. « Ah ! Musette ! » qui sera jouée par l'auteur et Henri Masson, MM. Emile Albert de l'Odéon ; G. Plantadis, félibre limousin ; Edienne Marceac ; Suzanne Okolowicz, artiste lyrique ; René de Buxeuil, poète compositeur aveugle ; Paul Besnard, poète solonnet ; Branchet, virtuose de la vielle ; Roger Rengade, dans les poésies du D' Rengade ; René Bizet ; Louis Wagner ; Rappelin dans les vieilles chansons ; Victor Ninola, dans ses œuvres ; Mlle Olga Verta, dans les chansons du XVIII^e siècle ; MM. Lapean Mercier ; Tourtoulon Spigelle et M. Paironet, joueur de musette.

Tous artistes, poètes et chansonniers se feront entendre tour à tour dans leur répertoire et leurs œuvres inédites.

Le Secrétaire général, Michel MAS.

Société d'Agriculture du Lot

Séance du 2 mars 1908

Présidence de M. Delbreil, Président de la Société.

Lundi 2 mars, à dix heures du matin a eu lieu, la réunion de la Société sous la présidence de M. Delbreil.

En l'absence du secrétaire, M. Dulac, vice-président, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. le Président annonce qu'une exposition internationale doit avoir lieu à Toulouse en mai prochain en même temps que le concours national.

Il demande à l'Assemblée d'examiner s'il y aurait avantage pour la Société de participer à cette exposition

et donne connaissance des frais à supporter.

M. Tuzet, inspecteur du trafic de la Compagnie d'Orléans et membre honoraire de la Société, qui a bien voulu assister à la réunion, estime qu'il serait préférable au point de vue des résultats commerciaux, d'engager ces dépenses pour organiser une exposition à Nancy ou dans une ville du Nord.

Il propose de s'aboucher avec la Cave Coopérative de Gailhac pour faire cette organisation en commun.

Après échange d'observations, l'Assemblée décide de prendre part à l'exposition de Nancy et au concours national de Toulouse et accepte la proposition de M. Tuzet.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Préfet du Lot, relative au vœu émis par le Conseil général et la Société agricole concernant la modification de la règle alcool-extrait des vins établie par le Comité des Arts et Manufactures.

M. Cahier, invité à donner des explications, rappelle qu'il résulte de l'étude qu'il a entreprise depuis trois ans, que nos vins sont pauvres en extrait et riches en alcool et fait ressortir les grands inconvénients qui résultent de cet état de choses pour la viticulture du Lot.

Il y a lieu, dit-il, pour donner suite à la demande de M. le Préfet, de prélever aussitôt que possible, un certain nombre d'échantillons de la récolte 1907, sur divers points du département et de donner, conformément aux instructions de M. le ministre de l'Agriculture, sur chaque échantillon, d'une manière précise toutes les indications relatives à l'origine des vins, au cépage, aux conditions générales de la culture, de la récolte, de la vinification et aux divers traitements dont ces vins ont été l'objet.

Ces vins seront envoyés au laboratoire de Toulouse afin de faire l'analyse prescrite pour établir une sorte d'inventaire de la composition des vins de tous les crus de France.

Après échange d'observations et explications entre divers membres, M. Cahier est chargé de dresser une liste des viticulteurs susceptibles de fournir ces échantillons.

M. Tuzet propose de présenter à l'Assemblée générale de la Société des Viticulteurs de France, le rapport de M. Cahier.

L'Assemblée accepte cette proposition et adresse par l'intermédiaire de M. le Président, des remerciements à son auteur.

M. le Président reprenant la question du Concours des moteurs agricoles abordée à la séance du 15 février, rappelle que, sur l'initiative de M. Tuzet, la Compagnie d'Orléans a bien voulu accorder une subvention de 500 fr. pour ce concours.

Il propose d'adresser des demandes aux diverses Sociétés intéressées et au Conseil général.

Il ajoute qu'il y a lieu de faire coïncider ce concours avec les fêtes qui auront lieu en juin prochain, à Cahors.

Après échange d'observations, ces propositions sont adoptées et la Commission d'Agriculture est chargée d'étudier avec M. Tuzet, l'organisation du concours.

M. le Président annonce que la Compagnie d'Orléans, grâce aux démarches de M. Tuzet, veut bien consentir à louer à la Société pour une somme minime un enclos situé dans l'ancienne gare pour y créer un jardin de démonstration d'arboriculture fruitière.

M. le Président annonce ensuite qu'il a été déposé : 1^o par M. Alphonse Laurent, marchand-grainier à Cahors, une étude sur la culture de la

betterave ; 2^o par M. Rouchayrolles, propriétaire à Sabadel, un compte rendu d'expériences d'engrais chimiques sur diverses cultures.

Ces études seront examinées par le Bureau et insérées au Bulletin, s'il y a lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Postes et Télégraphes

Un concours pour l'admission au surnumérariat des postes et des télégraphes aura lieu, les jeudi 2 et vendredi 3 avril 1908, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 500.

Peuvent y prendre part les jeunes gens sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 54 au minimum, âgés de dix-huit ans au moins au 2 avril 1908 et de vingt-cinq ans au plus au 1^{er} janvier 1908.

Par exception peuvent concourir après vingt-cinq ans les candidats qui justifient de services dans l'administration des postes et des télégraphes ou de services militaires.

Pour ces candidats, la limite d'âge est reculée d'une durée égale à celle des années de service sans pouvoir dépasser trente ans au 1^{er} janvier 1908. Les postulants actuellement sous les drapeaux ne seront admis à concourir que s'ils sont libérables au plus tard le 30 novembre 1908.

Il sera fait une application stricte des dispositions ci-dessus et aucune demande de dispense quelle qu'elle soit ne sera prise en considération.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au directeur des postes et des télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 7 mars 1908 au soir.

Renvoi des dispenses de la classe 1904

La « France militaire » annonce que le ministre de la guerre a décidé le renvoi immédiat dans leurs foyers des anciens dispensés en vertu des articles 21 et 22 de la loi de 1889 appartenant à la classe de 1904, qui avaient été rappelés comme ayant perdu leurs droits à la dispense. Comme conséquence, il n'y aura pas lieu de rappeler ceux qui viendraient à perdre d'ici au 30 septembre leurs droits à la dispense dus aux articles 21 et 22 de la loi précitée.

Tournée artistique Linck

La grande soirée annoncée depuis quelques jours sera donnée aujourd'hui, jeudi 5 courant, au Café de Bordeaux.

Le fantaisiste Linck, de l'Alhambra de Paris, qui vient d'obtenir un gros succès dans la région, nous présentera de multiples attractions nouvelles et de tout premier ordre. Attendu dans d'autres villes, Linck ne pourra donner qu'une seule soirée à Cahors.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 4 mars, 1 h. 5 s.

Les retraites ouvrières

La Chambre discutera demain l'interpellation sur les retraites ouvrières : M. Viviani, ministre du travail, fera connaître les décisions prises par le gouvernement. La discussion ne finira pas avant vendredi.

FRUILLON DU « Journal du Lot » 29

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

L'élection

CHAPITRE XVI

Chez madame d'Espard

En ce moment même, il craignait les étouffements de quelques portions de cette volaille menaçante que les dettes élevaient au-dessus de plus d'une tête parisienne. Il avait laissé les soucis apparaître sur son front, il venait de refuser de jouer chez madame d'Espard, il avait causé avec les femmes en donnant des preuves de distraction, et il avait fini par rester muet et absorbé dans le fauteuil d'où il venait de se lever comme le spectre de Banquo.

Le comte Maxime de Trailles se trouvait l'objet de tous les regards directs ou indirects, placé comme il l'était au milieu de la cheminée, illuminé par les feux croisés de deux candélabres. Le peu de mots dits sur lui l'obligeaient en quelque sorte à se poser fièrement, et il se tenait

en homme d'esprit, sans arrogance, mais avec l'intention de se montrer au-dessus des soupçons.

Un peintre n'aurait jamais pu rencontrer un meilleur moment pour saisir le portrait de cet homme certainement extraordinaire. Ne faut-il pas être doué de facultés rares pour jouer un pareil rôle, pour avoir toujours séduit les femmes pendant trente ans, pour se résoudre à n'employer ses dons que dans une sphère cachée, en incitant un peuple à la révolte, en surprenant les secrets d'une politique astucieuse, en ne triomphant que dans les boudoirs ou dans les cabinets.

N'y a-t-il pas je ne sais quoi de grand à s'élever aux plus hauts calques de la politique, et à retomber froidement dans le néant d'une vie frivole ? Quel homme de fer que celui qui résiste aux alternatives du jeu, aux rapides voyages de la politique, au pied de guerre de l'élegance et du monde, aux dissipations des galanteries nécessaires, qui fait de sa mémoire une bibliothèque de ruses et de mensonges, qui enveloppe tant de pensées diverses, tant de manèges sous une impénétrable élégance de manières ! Si le vent de la faveur avait soufflé dans ces voiles toujours tendues, si le hasard des circonstances avait servi Maxime, il eût été Mazarin, le maréchal de Richelieu, Potemkin ou peut-être plus justement Lauzun, sans Fignerol.

CHAPITRE XVII

Portrait avec notice

Le comte, quoique d'une taille assez élevée et d'une constitution sèche, avait pris un peu de ventre, mais il le contenait au majestueux, suivant l'expression de Brillat-Savarin. Ses habits étaient d'ailleurs si bien faits, qu'il conservait dans toute sa personne, un air de jeunesse, quelque chose de leste, de décapolé, dû sans doute à ses exercices soutenus, à l'habitude de faire des armes, de monter à cheval et de chasser. Maxime possédait toutes les grâces et les noblesses physiques de l'aristocratie, encore rehaussées par sa tenue supérieure. Son visage long et bourbonien, était encadré par des favoris, par un collier de barbe soigneusement frisés élégamment coupés et noirs comme du jais.

Cette bouche, pareille à celle de sa chevelure abondante s'obtenait par un cosmétique indien fort cher, en usage dans la Perse, et sur lequel Maxime gardait le secret. Il trompait ainsi les regards les plus exercés sur le blanc qui depuis longtemps avait envahi ses cheveux. Le propre de cette teinture, dont se servent les Persans pour leurs barbes est de ne pas rendre les traits durs ; elle peut se nuancer par le plus ou le moins d'indigo, et s'harmonise alors à la couleur de la peau. C'était sans doute cette opération que madame Mollot avait vu faire ; mais

on continue encore par certaines soirées la plaisanterie de se demander ce que madame Mollot a vu.

Maxime avait un très beau front, les yeux bleus, un nez grec, une bouche agréable et le menton bien coupé, mais le tour de ses yeux était cerné par de nombreuses lignes fines comme si elles eussent été tracées avec un rasoir, et au point de n'être plus vues à une certaine distance. Ses tempes portaient des traces semblables. Le visage était aussi passablement rayé. Les yeux, comme ceux des joueurs qui ont passé des nuits innombrables, étaient couverts comme d'un glacié ; mais, quoique affaibli, le regard n'en était que plus terrible, il épouvantait. On sentait là-dessous une chaleur couvée, une lave de passions mal éteintes.

Cette bouche, autrefois si fraîche et si rouge, avait également des teintes froides ; elle n'était plus droite, elle fléchissait sur la droite. Cette sinuosité semblait indiquer le mensonge. Le vice avait tordu ses lèvres ; mais les dents étaient encore belles et blanches.

Ces fêtrissures disparaissaient dans l'ensemble de la physionomie et de la personne. Les formes étaient toujours si séduisantes qu'aucun jeune homme ne pouvait lutter au bois de Boulogne avec Maxime à cheval où il se montrait plus jeune et plus gracieux que le plus jeune et le plus gracieux d'entre eux. O-

privilege de jeunesse éternelle a été possédé par quelques hommes de ce temps.

Le comte était d'autant plus dangereux qu'il paraissait souple, indolent, et ne laissait pas voir l'épouvantable parti pris qu'il avait sur toutes choses. Cette effroyable indifférence, qui lui permettait de seconder une sédition populaire avec autant d'habileté qu'il pouvait en mettre à une intrigue de cour, dans le but de raffermir l'autorité d'un prince, avait une sorte de grâce. Jamais on ne se délia du calme, de l'uni, surtout en France, où nous sommes habitués à beaucoup de mouvement pour les moindres choses.

Vêtu selon la mode de 1839, le comte était en habit noir, un gilet de cachemire bleu foncé, brodé de petites fleurs d'un bleu clair, en pantalon noir, en bas de soie gris, en souliers vernis. Sa montre, contenue dans une des poches du gilet, se rattachait par une chaîne élégante à l'une des boutonnières.

Rastignac, dit-il en acceptant la tasse de thé que la jolie madame de Rastignac lui tendit, voulez-vous venir avec moi à l'ambassade d'Autriche ?

— Mon cher, je suis trop nouvellement marié pour ne pas rentrer avec ma femme !

— C'est-à-dire que plus tard ?.. dit la jeune comtesse en se retournant et regardant son mari.

— Plus tard, c'est la fin du monde, répondit Maxime. Mais n'est-ce pas me

faire gagner mon procès, que de me donner madame pour juge ?

Le comte, par un geste gracieux amena la jolie comtesse auprès de lui, elle écouta quelques mots, regarda sa mère et dit à Rastignac : — Si vous voulez aller avec monsieur de Trailles à l'ambassade, ma mère me ramènera.

Quelques instants après, la baronne de Nucingen et la comtesse de Rastignac sortirent ensemble. Maxime et Rastignac descendirent bientôt et, quand ils furent assis tous deux dans la voiture du comte : — Que me voulez-vous, Maxime ? dit le nouveau marié. Qu'y a-t-il de si pressé pour me prendre à la gorge ? Qu'avez-vous dit à ma femme ?

— Que j'avais à vous parler, répondit monsieur de Trailles. Vous êtes heureux, vous ! Vous avez fini par épouser l'unique héritière des millions de Nucingen, et vous l'avez bien gagné... vingt ans de travaux forcés !

— Maxime !

— Mais moi, me voici mis en question par tout le monde, dit-il en continuant à tenir compte de l'interruption. Un moment, un du Tillet, se demande si j'ai le courage de me tuer ! Il est temps de se ranger.

(A suivre)

L'Allemagne et le Vatican

Le gouvernement prussien serait disposé à acheter la ville Bonaparte à Rome pour installer la légation près le Vatican.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 5 mars, 1 h. 37 s.

Réunion de ministres

MM. Clemenceau, président du Conseil, Briand ministre de la Justice et Ruau, ministre de l'Agriculture ont eu un entretien dans la matinée.

Le général Lyautey

chez M. Clemenceau
M. Clemenceau a reçu ce matin, le général Lyautey.

Tirage d'obligations

Au tirage de la ville de Paris 1898, le numéro 101.984 gagne 100.000 fr.

Allemagne et Maroc

Une note officielle déclare que l'Allemagne a accueilli courtoisement la note française annonçant l'envoi de renforts à Casablanca.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Camy

Pauvre vieille décalisée. — Une pauvre femme, bien connue dans le pays sous le nom de « Marianne », habite une mansarde isolée sur le coteau de Camy. Elle avait touché, samedi dernier, le secours mensuel que la commune sert aux vieillards indigents et, en rentrant chez elle, elle plaça la porte-monnaie qui contenait encore une somme de 7 fr. 50, toute sa fortune, dans le tiroir d'une armoire.

Dans la journée de dimanche, « Marianne » se rendit chez une voisine à Réhilly. Pendant son absence, un malfaiteur pénétra chez elle au moyen de la clef placée dans une cachette, et lui emporta la porte-monnaie et son contenu.

La pauvre femme s'aperçut du larcin le lundi matin seulement. Qu'on juge de sa stupeur lorsqu'elle constata la disparition de son unique ressource destinée à ses besoins pendant un mois !

L'audacieux voleur, qui paraît connaître les dispositions de la maison, opérera à coup sûr. Nous craignons bien qu'il ne sera pas possible de le découvrir pour lui faire payer son forfait.

Puy-l'Évêque

Foire. — La foire a été belle. Bœufs gras, de 34 à 36 fr. les 60 kilos. Les attelages sont toujours très chers. Bœufs, de 400 à 600 fr. la paire. Moutons gras, 0,70 le kilo.

Autres moutons ou brebis, de 12 à 25 fr. (baisse).
Pores de lait, de 35 à 50 fr. l'un.
Poules, de 5 à 6 fr. la paire, selon grosseur.

Poulets, 1 fr. la livre.
Lapins domestiques, de 2,50 à 3,50 la paire.
Dindons, de 13 à 15 fr. la paire.
Oufs, 65 cent. la douzaine.
Blé, de 14 à 14 fr. 50 les 4/5.
Maïs, de 13 à 14 fr. id.

Pommes de terre, de 4 à 7 fr. les 4/5.
Haricots, 6 fr. 50 et 7 fr. les 20 lit.
Luzerne dite sainfoin, 10 fr. les 4/5.

Mauroux

Fête scolaire. — Une soirée récréative avait été organisée dimanche par les élèves et anciennes élèves de l'école publique des filles de notre commune, sous la direction de notre dévouée institutrice.

La salle d'école bien aménagée présentait l'aspect d'un vrai théâtre. Nos aimables fillettes nous ont charmé par leurs poésies, monologues, saynètes. La représentation de Jeanne d'Arc a été admirablement rendue par les élèves des cours d'adultes. Tous les habitants de la commune et des environs n'ont pas regretté de s'être rendus en grand nombre à cette belle fête. Ils se sont tous retirés satisfaits des quelques heures qu'ils venaient de passer à l'école.

Toutes nos félicitations et tous nos remerciements aux jeunes et anciennes élèves ainsi qu'à notre excellente institutrice.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Lettre ministérielle. — Réponse aux démarches de M. Bécays, en faveur d'une pétition d'expéditeurs de primeurs de Calvignac, Labryère, Gaillac-Cajarc (vallée du Lot).

« Paris, le 26 février 1908.
Monsieur le député et cher collègue,
Vous avez bien voulu attirer mon attention sur une pétition formulée par divers producteurs et négociants en fruits et légumes, en vue d'obtenir une modification du régime du repos hebdomadaire en vigueur aux Halles centrales de Paris. Aux termes de cette pétition, les commissionnaires et approvisionneurs, donneurs de repos collectivement à leur personnel, auraient pour résultat, d'une part, d'empêcher un jour par semaine la récolte, l'expédition et de vente des fruits et primeurs, toutes opérations qui doivent être faites aussitôt leur mûri-

té, et, d'autre part, la laisser séjourner des colis de fruits et légumes dans les gares de chemins de fer où ils risquent de s'avarier.

J'ai l'honneur de vous informer que je n'ai jamais perdu de vue la situation des signataires de cette pétition, et que je me suis efforcé, d'accord avec le préfet de police, de trouver une solution conciliant tous les intérêts en présence.

C'est à la suite d'un contrat, et pour sauvegarder en même temps que les intérêts des patrons et producteurs, les droits que les employés tiennent de la loi du 13 janvier 1906 que le régime actuel a été établi. Ce régime permet, d'ailleurs, du 15 avril au 31 octobre, c'est-à-dire pendant la période où la perte des produits et le plus à redouter, de limiter la suppression du travail à la seule après-midi du dimanche. Je ne saurais donc donner mon consentement à des propositions qui auraient pour effet de compromettre le repos hebdomadaire de centaines d'employés.

Sous cette réserve, vous pouvez être assuré que j'attache le plus grand intérêt à ce qu'il soit accordé satisfaction, dans toute la mesure nécessaire, au vœu dont vous vous êtes fait l'interprète.

Agréez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre du travail et de la prévoyance sociale, si gné :
René VIVIANI.

P.-S. — L'accord dont il est question ci-dessus date de 1907. Les réclamations dont cet accord a fait l'objet ont rendu nécessaire pour 1908 l'étude d'un procédé nouveau qui est soumis à l'examen de M. le Préfet de police et au sujet duquel il est bien entendu que je vous renseignerai ultérieurement.

Le suicide de la passerelle de Merlançon. — Ce mystère tend à s'éclaircir. Le cadavre qui a été aperçu charrié par les eaux du Célé et qui a sauté la chaussée du moulin de Corn, ne pouvait être que celui du malheureux désespéré de la passerelle de Merlançon.

M. le procureur de la République a donné l'ordre à la gendarmerie d'Assier de procéder immédiatement à une enquête et de faire de minutieuses recherches dans le lit et sur les berges de la rivière, en aval du moulin de Corn.

Nous apprenons en outre, de source autorisée, que le cadavre entraîné par le courant, a été vu à 3 kilomètres plus bas, non loin du château de Roquefort.

Les recherches seront très difficiles, à raison des pluies et chutes de neige que nous subissons sans discontinuer depuis le vendredi 28 février.

St-Félix
Dimanche dernier, M. Théophile Laborie, facteur auxiliaire de Lunan, a trouvé sur la route de Saint-Félix, en faisant sa tournée, une certaine somme d'argent. Il s'est empressé de la déposer entre les mains de M. Gratacap, maire de cette commune, à charge de la remettre à son légitime propriétaire.

Nos plus vives félicitations à ce brave et honnête sous-agent des postes.

Cajarc

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, à trois heures du soir, à la mairie, sous la présidence de M. Bor, maire.

Absents : MM. Lestang, Lafon, Vermet, Roques, Masbou, Cajarc Larrigue et Carnus.

M. Laubard, nommé secrétaire, lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Sur la proposition de M. le maire, avis favorable est donné à trois demandes de soutien de famille, ainsi qu'à la promptie exécution d'un chemin de la rive gauche du Lot, de Gaillac à Arcambal.

M. le maire fait ensuite connaître que, pour le deuxième semestre écoulé, les frais de médecine ou de pharmacie, ayant trait aux indigents de notre commune, s'élèvent à la somme énorme de 1.303 fr. 15, soit 95 fr. pour le docteur Cougoule, 277 fr. pour M. Boyer, pharmacien, et enfin 931 fr. 15 pour M. Vermet, qui cumule pharmacie et médecine.

Saint-Céré

Le temps. — Depuis quelques jours, le temps est froid et pluvieux. La pluie et la neige tombent par intervalle. Cette dernière est tombée assez abondante, mardi matin.

Il serait à désirer que le beau temps revienne au plus tôt, pour permettre aux cultivateurs de préparer les terres pour les semailles de printemps.

Adjudication. — Dimanche a eu lieu l'adjudication de la démolition des maisons ayant appartenu aux héritiers Rougier et à la veuve Issoulié, acquises par la ville pour créer une place.

M. Auguste Gorse, entrepreneur à Saint-Céré, a été déclaré adjudicataire moyennant une redevance de 200 fr. à la ville.

M. Albert Fréjac, charpentier a été déclaré adjudicataire de la démolition de la passerelle de l'école des filles, moyennant une redevance de 14 fr. à la ville.

Ces deux adjudicataires seront propriétaires de tous les matériaux provenant de ces démolitions.

Étalons. — Les étalons de l'Etat stationnés à Souhol, feront la monte du 2 mars au 29 juin, le matin à 8 heures et le soir à 2 heures.

Ces deux étalons proviennent du dépôt de Villeneuve-sur-Lot. C'est Castelmoron, bai, anglo-normand et Ryguerande, demi-sang du Midi, alezan.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Subvention. — Le dévoué député de Gourdon, M. Louis-Jean Malvy, vient de recevoir la lettre suivante du Président du Conseil :

Monsieur le député,
Vous avez bien voulu signaler à mon attention la demande de subvention sur les fonds du pari mutuel formée en faveur de l'hôpital-hospice de Gourdon.

Je suis heureux de vous faire connaître que, par décision du 28 février 1908, rendue sur avis conforme de la Commission chargée de la répartition du 1/3 des fonds du pari-mutuel affecté aux travaux concernant l'application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, j'ai accordé à cet établissement une subvention de 15.000 fr.

Agréez, Monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur,
Signé : G. CLEMENCEAU.

Nos félicitations et nos remerciements à M. Malvy.

Amicale des originaires de l'arrondissement de Gourdon à Paris. — Samedi dernier, l'Amicale des originaires de l'arrondissement de Gourdon résidant à Paris « Lou Gorrit del Quercy » donnait son 3^e banquet annuel dans les salons Debouche. Quand vers 8 heures, les 345 convives furent assis, le coup d'œil était féérique ; beaucoup de dames aux charmantes toilettes avaient pris place à cette vaste table familiale. Tout le monde est heureux d'assister à cette fête donnée en l'honneur de la petite patrie.

Dès que le champagne pétillait, les discours commencent. M. A. Cocula, président de la Société, ouvre le feu. Il adresse un compliment bien senti aux charmantes quercyennes, qui ont bien voulu égarer de leurs charmes cette belle fête. Il remercie la presse régionale et celle du département du Lot pour leur concours si précieux.

Après avoir envoyé un salut cordial aux Sociétés-Sœurs, M. Cocula montre le développement pris par la Société, qui depuis près de 2 ans 1/2 d'existence, groupe environ mille adhérents. Il ajoute que « l'Association sera profondément reconnaissante aux représentants élus de notre département de doter les Causse du Quercy d'une ligne ferrée, qui répandrait la vie dans ces contrées si dépourvues de tout moyen de communication ».

Les applaudissements de toute la salle éclatent alors. M. Jean Sémirout donne lecture d'une lettre de M. le sénateur Cocula annonçant que, sur sa demande, les palmes académiques viennent d'être accordées au dévoué président de l'Amicale. La parole est ensuite à M. Beral, sénateur, qui explique en quelques mots, le symbolisme de « Gorrit » et à M. Meynard, président du « Périgord », qui exprime des vœux pour la bonne entente des Sociétés-Sœurs.

Vers minuit le bal commence ; plus de six cents personnes envahissent les deux vastes salons et c'est au son d'un orchestre des plus entraînants que les couples tourbillonnent follement.

Un intermède de chant nous permet d'applaudir le jeune ténor Escudé, de Payrac ; Frédéric Sémirout, le violoniste Paul Sert ; le chansonnier Hudry et Mlle Faurie, qui chanta de façon tout à fait délicate, « Noël Quercynois » et les « Vieilles » de Paul Andrieu, de La Bastide-Murat. Le bal ne prit fin qu'à six heures du matin, après l'exécution de « Moun biel Quercy » par l'orchestre. Cette fête fut la plus grande manifestation quercynoise qui ait été organisée jusqu'ici à Paris.

Octroi. — Le rendement de l'octroi, pendant le courant du mois de février, a été de 1.641 fr. 29. Ce mois ne comportait aucune foire.

Dans les deux premiers mois de janvier et février, la recette a donc été de 4.000 fr. en chiffres ronds. Jusqu'à présent, les résultats obtenus sont satisfaisants, et il ne semble pas qu'il y ait lieu de regretter la mise en règle.

Etat civil du 15 au 29 février. — Naissances : Gabrielle Bouygues, aux Lavandes ; Françoise Dégat, au Mont-Saint-Jean.

Décès : Emilie Brunet, 63 ans, épouse Cabanel, au Brulat ; Antoinette Lamaritine, 82 ans, veuve Delcamp, à Campagnac ; Etienne Lagrange, 68 ans, au Pont-du-Gué ; Jean Malbec, 49 ans, aux Coustous ; Elisa Vargues, 56 ans, avenue Gambetta.

Gramat

Société de football. — Dimanche a eu lieu la première séance d'entraînement de nos futurs champions.

Nous félicitons notre jeune compatriote Beaunez, d'avoir pris l'initiative de créer cette Société sportive.

A l'issue de la séance, les membres

adhérents ont procédé à la constitution définitive de la Société.

M. Villanova, trésorier ; M. Capial, secrétaire et M. Merle, membre du bureau.

Les capitaines sont MM. Ernest Bonnet et Vedel.

La Société a pris le titre de Union Sportive.

Saint-Denis-les-Martel

Suicide. — Le 1^{er} mars, vers 7 heures et demie du matin, le sieur Jean Faurie, cultivateur à Malbuisson, commune de Saint-Denis-les-Martel, s'est suicidé en se pendait à une des poutres de la grange.

Comme d'habitude et sans que rien ne fit prévoir son intention de se donner la mort, Faurie se rendit à sa grange pour soigner les bœufs. Au bout d'une heure, sa jeune femme ne le voyant pas revenir fut voir ce qui le retenait si longtemps ; A ses cris, des voisins accoururent, mais Faurie était déjà mort. Le malheureux se trouvait dans une situation relativement aisée, mais d'esprit faible. Tout dernièrement, s'adressant à son père, il lui dit : « Cette année la récolte sera mauvaise, il pleut toujours ; si j'en avais le courage je me suiciderais ».

Faurie n'était âgé que de 30 ans et marié seulement depuis le 25 janvier.

Souillac

Conseil municipal. — Séance du 1^{er} mars ; présidence de M. Malvy, maire. Secrétaire, M. X...

Au sujet d'une demande d'alignement formulée par M. Hébrard, propriétaire de l'ancien Grand-Hôtel, le Conseil décide à titre de transaction, que l'angle nord du dit hôtel en projet de construction restera tel qu'il est, et que l'angle sud subira un reculement de 2 mètres 25.

Quant au terrain cédé par M. Hébrard, tous ses droits restent réservés.

Pour la modification de la rampe de la rue il y sera apporté toutes les améliorations possibles, sous conditions que la dépense incombent entièrement à M. Hébrard.

M. le Maire dit qu'à propos de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, le domicile de secours exigé par la loi n'est pas applicable à trois demandes formulées et que la jurisprudence établie par le Conseil d'Etat les met à la charge de la commune. Il y a donc lieu de subir cette exigence. Adopté.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil que le chemin des Archers a été démolit et entraîné en partie par la crue de la Borrière, en face la scierie mécanique Baptiste Trépel, et que pour réparer ces dégâts les riverains réclament un secours de 80 fr. Accepté.

M. le Maire informe qu'il a reçu de M. Tournier, épicer à Souillac, une lettre réclamant un meilleur entretien du chemin de Baillot (cette lettre a été adressée à tous les conseillers municipaux).

Il ajoute que la réparation réclamée a été faite la semaine dernière pour donner satisfaction à l'intéressé.

Un membre du Conseil fait observer que, tout en donnant satisfaction à M. Tournier, il lui paraît équitable de faire enlever un escalier en bois adossé à sa maison, lequel est établi sur la voie publique.

Après discussion, le Conseil renvoie cette question à la commission des travaux publics.

M. le Maire informe le Conseil que, d'accord avec M. Bos, conducteur des ponts et chaussées, l'élargissement du chemin de Souillac à Prénégac, en face la maison veuve Lacroix, va être fait incessamment.

M. le Maire dit que les travaux relatifs à l'aménagement du lavoir de la fontaine du Pondaillon vont être faits sous peu, et que l'exécution de ces travaux a été confiée à M. Louis Louraud, entrepreneur à Souillac.

M. le Maire annonce que sur les 48.000 fr. attribués au département du Lot pour dégâts occasionnés par les orages et inondations, il restait une somme disponible de 1.900 francs, et que sur ce reste il avait obtenu pour travaux urgents occasionnés par les orages et inondations, une somme de 300 fr.

Le Conseil, à l'unanimité, remercie M. le Maire pour tout l'intérêt qu'il ne cesse de témoigner à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Etat civil du mois de février. — Naissances : Frédéric Goudal, à La Frégnère ; Marie-Elise Tronche, rue de l'Hôpital ; Jeanne Bladon, rue de Lougsoor ; Germaine Masson, au Port.

Publications de mariage : Etienne-Martin Laujol, chauffeur à Souillac, et Pauline Delmas, sans profession, à Souillac.

Jean Delvert, menuisier à Souillac, et Marie-Rose Laval, sans profession, à Lagarrigue, commune de Couzance (Lot).

Décès : Antoinette Maure, sans profession, 82 ans, rue de Roucou ; Marie Vassal, sans profession, 75 ans, au Port ; Paul Chaylat, cultivateur, 23 ans, à Bourzelles ; Frédéric Goudal, 14 heures à Lsfrégère ; Marie-Antoinette Laroumanie, 2 ans, au Pont-de-la-Minoterie.

Vayrac

Rixe. — Une discussion des plus violentes, qui n'a pas tardé à dégénérer en rixe, a éclaté, lundi, jour de foire, dans une salle de l'auberge N... entre plusieurs consommateurs. Les uns et les autres ont reçu des coups. Une personne présente, en voulant séparer les belligérants a reçu une balafre au front.

La foire. — Le mauvais temps a beaucoup contrarié notre foire du 2 mars. Cependant les transactions ont été nombreuses et il s'est traité pas mal d'affaires. Voici les cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, 36 à 37 fr. ; bœufs limousins, 42 à 44 fr. ; vaches grasses, 32 à 33 fr. ; moutons gras, 43 à 44 fr. ; cochons gras, 56 à 60 fr. ; le tout les 50 kilos poids vif ; veaux de lait, de 1 fr. à 1 fr. 05 le kilo ; bœufs d'attelage, 800 à 900 francs la paire ; veaux de corde, 180 à 200 fr. la pièce ; moutons de commerce, de 20 à 30 fr. ; nourains, 60 à 80 fr. ; porcelets, de 35 à 40 fr. la pièce.

Marché à la volaille. — Poules et gros poulets, de 6 à 7 fr. la paire ou 1 fr. le 1/2 kilo, hausse très prononcée probablement en raison du carnaval ; canards, dindes, 0,80 le 1/2 kilo ; lapins domestiques, 1 fr. 50 à 2 fr. la pièce ; pigeons, 1,50 à 1,75 le couple.

Truffes, 6 fr. le 1/2 kilo.
Œufs, 0,75 la douzaine.
Blé-froment, 18 fr. ; seigle, 15 fr. ; maïs, 15 fr. ; avoine, 9 fr. 50, le tout l'hectolitre.

AVIS

Pour prouver l'efficacité de la *Neuralgine Coutant* (contre migraines, névralgies et douleurs rebelles), il en sera distribué 500.000 flacons au prix de 0,50 centimes. Ecrire : **COUTANT**, pharmacien à Cognac (Charente), ou s'adresser : Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, Cahors, la mieux approvisionnée et la meilleure marché de la région.

Bibliographie

Lectures pour Tous

Etes-vous curieux d'apprendre quel patient apprentissage est nécessaire pour former cette élite chevaline dont le Concours hippique va bientôt nous permettre d'admirer les prouesses ?

C'est ce que nous révéleront les *Lectures pour Tous*, dans leur numéro de Mars. Tous les grands événements dont on parle ont d'ailleurs leur place dans ce merveilleux numéro, qui contient plus de 15 articles et de 120 illustrations saisissantes, répondant aux préoccupations les plus actuelles.

Énumérer les titres des articles, romans, nouvelles, que publient ce mois-ci les *Lectures pour Tous*, c'est montrer avec quelle variété la célèbre revue fait œuvre d'information :

La plus grande Armée du Monde : Quarante millions de Soldats chinois. — Les Couilles du Concours hippique. — Le Carnaval des Rois. — La Journée du parfait Sergent. — Pêché d'innocent, nouvelle, par A. Le Braz. — On ne prête qu'aux Riches. Les Sources du crédit en France. — Ce que nous a dit la Sarah-Bernhardt du Japon. — Le drame du Koro-ko, roman. — Les derniers Trappeurs de l'Arkansas. — Sanglante série de Crimes politiques. — La Flottille aérienne se compléte. — Nos bons Chauffeurs. — Nos bons Cochers. — Trois nouveaux Immortels. — Guillaume II part pour Corfou. — Ce que coûte la Campagne au Maroc

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collection : 3 fr. 50 le volume broché
Toute abonnée au *Journal des Demeures* recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifique relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aiguperse, Mayar, Du Campfranc, H. Bister, Zana de Fleuriot, Champol

LORSQUE
Votre Estomac
VOUS GÊNE
et que vous appréhendez de manger à cause des douleurs que vous savez devoir ressentir, lorsque vous êtes tourmenté par des gaz, des maux de tête, des douleurs dans le dos, la bile ou la constipation PRENEZ

LA TISANE AMÉRICAINE des SHAKERS
Demandée à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

Bulletin Financier

Paris, 4 mars.

La séance d'aujourd'hui est marquée par des liquidations de positions. L'ouverture se fait en réaction générale et malgré une légère reprise en clôture, le niveau de la cote baisse sensiblement.

Notre 3 0/0 perd 12 centimes à 97,55. Les fonds russes perdent en moyenne un demi point.

Les chemins français sont calmes, sans grands changements.

Dans le compartiment des Sociétés de crédit, la Banque de Paris fléchit à 1444 et le crédit Lyonnais à 1186.

La Banque Centrale Mexicaine se traite à 422 fr.

L'action Banque Centrale Française fait 404 fr.

L'action ordinaire Buisson Hella introduite récemment à 37,50, est l'objet de demandes nombreuses à 47. A l'encontre du manchon ordinaire, Hella, composée de filaments rigides, serait presque inusable ; son pouvoir éclairant est dit-on supérieur à celui des autres systèmes en usage.

La Société Française d'exploitations houillères se tient à 122 fr.

Les houillères de Saint-Micad s'obtiennent à 135 fr.

Echos d'Agen à Cahors

C'est de tous les environs que nous arrivent les marques de reconnaissance les plus élogieuses sur les guérisons obtenues par les Pilules Foster pour les Reins. Cela n'est pas étonnant et la gratitude des gens guéris prouve qu'elles sont le seul remède efficace qui soulage de suite les maladies des reins et de la vessie. Cette constatation a d'autant plus de valeur pour nous qu'elle nous démontre qu'il faut s'adresser à la cause du mal pour en guérir les effets et si le dos fait mal il faut traiter les reins ; toute autre chose est inutile comme en témoigne la déclaration sympathique de M. A. Robert, 73, Cours Victor-Hugo, à Agen, qui nous dit : « Voilà deux ou trois ans au moins que je me peignais sans cesse des reins et de la vessie. Il y a quelque temps, je rendis un calcul assez gros, ce qui me soulagea un peu. Cependant je ne guérisais pas ; les douleurs aiguës partaient du bas du dos et descendaient dans les jambes. Je ne dormais pas la nuit et n'avais pas d'appétit ; aussi dans la journée j'étais toujours fatigué et affaibli ; souvent j'avais de forts maux de tête et mon travail m'était très pénible. Je ne pouvais courber le dos ni faire le moindre effort.

Dès que j'eus commencé à prendre les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors, j'éprouvai un véritable soulagement. Trois semaines après, je ne souffrais plus. Comme ces violentes douleurs n'ont plus reparu depuis, je m'empresse de vous adresser mon témoignage de la plus vive satisfaction. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. » On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte ; 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution.

7

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service du chauffage

Adjudication à Toulouse le 24 Mars 1908
Fourniture de combustibles minéraux nécessaires aux corps de troupe du 17^e Corps d'Armée et à l'Hôpital Militaire de Toulouse du 1^{er} Avril 1908 au 31 mars 1909

Le Cahier des charges et les pièces du marché sont déposés dans les bureaux des Sous-Intendants militaires du 17^e Corps d'Armée.

Pour tous renseignements consulter les affiches.

CHÉMIN DE FER DE SÃO-PAULO & RIO-GRANDE

Société Anonyme Brésilienne au Capital de Fr. 15.000.000
70.000 Obligations 5%, de Fr. 500
Jouissance 1^{er} Avril 1908
REMBOURSABLES AU PAIR EN 30 ANS PAR TIRAGES ANNUELS

Intérêt : 2 1/2 % francs par an.
Payable par semestres les 1^{er} et 15 octobre à PARIS, sous déduction des impôts
Net de tous impôts Brésilien présents et futurs

GARANTIES
La Compagnie concessionnaire jouit, pendant trente ans, d'une garantie kilométrique en OR, accordée par le Gouvernement Fédéral Brésilien et affectée par elle, par privilège, au service de l'intérêt et de l'amortissement de ses Obligations. La Compagnie

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour entre toutes les gares des Réseaux d'Orléans et de Lyon.

En vue de faciliter les relations des voyageurs entre les réseaux d'Orléans et du P. L. M. les Administrations de ces deux Compagnies viennent de se mettre d'accord en vue de la délivrance de billets d'aller et retour communs, de toute gare à toute gare.

La mise en application n'aura lieu toutefois, qu'après approbation ministérielle.

Relations entre Paris et l'Amérique du Sud

Billets directs simples et d'aller et retour, première classe, entre Paris-Quai d'Orsay et Rio de Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres (via Bordeaux ou Lisbonne) ou réciproquement.

Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne.

Prix pour les voyageurs au-dessus de 12 ans

DE OU POUR PARIS-QUAI D'ORSAY
A Rio de Janeiro : billets simples, 900 fr. 85 (1) ; billets d'aller et retour, 1.578 fr. 80.

A Santos : billets simples, 1.015 fr. 85 (1) ; billets d'aller et retour, 1.618 fr. 80.

A Montevideo ou Buenos-Ayres : billets simples, 1.165 fr. 85 (1) ; billets d'aller et retour, 1.858 fr. 80.

(1) Dans le cas d'emprunt de la voie de fer entre Bordeaux et Lisbonne, en raison de l'augmentation de l'impôt du Gouvernement espagnol, les prix totaux doivent être augmentés de 2 pesetas 85.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques ET PRINTEMPS 1908

VOYAGES EN ESPAGNE

Billets aller et retour à prix réduits

En vue de faciliter les voyages que de nombreux touristes font chaque année en Espagne, à l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et les Compagnies espagnoles intéressées, fera délivrer des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets seront délivrés du 4 avril au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du

voyageur à son point de départ, même si le voyage a été commencé après le 15 mai.

Les prix sont les suivants :

1° POUR MADRID, prix 150 fr. en première classe, 105 fr. en 2° classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les porteurs de ces billets trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2° POUR SEVILLE, prix, 190 fr. en 1° classe, 135 fr. en 2° classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo Baëza et Cordoue.

Excursions en Andalousie. — Les porteurs de ces billets trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions valables 30 jours pour Xérès, Cadix et Grenade, avec retour à Séville ou Cordoue. Ces billets, comportant des arrêts facultatifs dans toutes les gares, sont émis du 8 avril au 15 mai, aux prix très réduits de 63 pesetas en 1° classe et de 47 pesetas en 2° classe (la peseta vaut environ 0 fr. 88 c.)

Les voyageurs munis de billets de 1° classe pour Madrid ou Séville auront la faculté de prendre jusqu'à Madrid le train de luxe « Sud-Express », à la condition de payer, en outre des prix ci-dessus, le supplément ordinaire pour le parcours effectué dans ce train.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; *Touraine, Bretagne, Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINNE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANJOU-MOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.
De Tours à Angoulême.
D'Angoulême à Bordeaux.
De Tours à Vierzon.
De Tours à Montluçon.
De Limoges à Agen.
De Limoges à Montauban.
D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires *Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées*, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

LOTÉRIE de la Ville de Marseille
Pour la Construction du Parc et des Monuments de l'EXPOSITION COLONIALE (Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907)
375.000 francs de lots
Gros Lot : 100.000 fr.
et Cent neuf autres lots espèces de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 fr., etc.
Un seul tirage : 30 Septembre 1908
Prix du Billet : 1 fr.
EN VENTE PARTOUT

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire géant : A. COUÉLANT

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge
BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS
(EN FACE LE THÉÂTRE)
LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION
PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX
Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances
Huile de Foie de Morue de Norvège. — Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés
OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE
BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK
Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra
Savon de toilette anglais marque GIBBS
PAUL GARNAL
PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot
Inspecteur des Pharmacies du Lot
Le Reconstituant et le Dépuratif
LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE À PRENDRE
est sans contredit
LA PHOSPHIODE
La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.
Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'iodé à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.
Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.
Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.
Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS

(SERVICE D'HIVER 1907-1908)

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos									
739	5 (1)	121	23 (3)	35	1125	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	122	1136	700	CAHORS. — départ			
OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	6 12	7 28	12 48	6 52
PARIS (Orsay) dép.	10 15	7 30	8 30	10 51s.	—	TOULOUSE d.	1 30	3 18s.	5 45s.	8 45s.	11 37s.	9 16m.	15 45m.	6 20	7 50	1 2	7 7
PARIS (Aust.) dép.	10 24	7 9	8 45s.	11 4	—	MONTAUBAN d.	1 49	4 37	7 55	9 34	12 27m.	10 53	7 15	6 30	8 17	1 6	7 11
LIMOGES (arrivée)	4 27m.	12 53m.	2 45	8 58	—	Cahors	—	6 9	9 17	—	—	12 13	7 50	6 37	8 9	1 13	7 20
LIMOGES (départ)	3 10	4 36	12 59	9 28	—	Labenne	—	6 9	9 17	—	—	12 13	8 33	6 43	8 22	1 19	7 27
BRIVE (arrivée)	6 20	6 28	2 28	4 34	12 23m.	Cahors (arr.)	2 45	6 19	9 26	—	—	12 22	8 47	6 56	8 40	1 31	7 46
BRIVE (départ)	6 45	7 3	2 41	4 50	12 12m.	Sept-Ponts	—	6 33	9 38	—	—	12 34	8 59	6 59	—	1 34	7 46
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	1 47	7 15	CAHORS. (arr.)	2 45	6 42	9 46s.	10 35	1 23	12 42	9 7	7 8	9 11	1 42	7 58
Lamoignon-Fénelon	8 9	—	—	2 6	8 13	CAHORS. (arr.)	2 49	7 6	5 47m.	10 40	1 27	—	9 29	7 15	9 25	1 49	8 6
Nozac	8 19	—	—	2 10	8 28	Espère	—	7 19	6 1	—	—	—	9 41	7 23	9 37	1 57	8 14
GOURDON	8 31	8 8	—	2 18	8 37	St-Denis-Catus	—	7 33	6 17	—	—	—	9 54	7 33	10 2	2 6	8 27
Saint-Clair	8 40	—	—	2 34	8 53	Thédirac-Peyril	—	7 47	6 33	—	—	—	10 7	7 39	10 9	2 12	8 33
Dégagnac	8 51	—	—	2 44	9 5	Dégagnac	—	7 56	6 42	—	—	—	10 16	7 39	10 2	2 6	8 33
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	2 58	9 17	Saint-Clair	—	8 6	6 53	—	—	—	10 25	7 39	10 9	2 12	8 33
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	3 5	9 27	GOURDON	—	8 21	7 10	11 22	—	—	10 40	10 55	—	4 45m	8 43
Espère	9 22	—	—	3 16	9 39	Nozac	—	8 30	7 19	—	—	—	10 48	—	—	—	—
CAHORS (arrivée)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 27	Lamoignon-Fénel.	—	8 39	7 29	—	—	—	10 57	—	—	—	—
CAHORS (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	3 38	CAZOULES	—	8 53	7 44	—	—	—	11 9	—	—	—	—
Sept-Ponts	9 51	—	—	3 38	10 2	SOULLAC (a.)	3 47	9 1	7 52	11 43	—	—	11 17	—	—	—	—
Cleuzac	10 5	—	—	3 47	10 12	SOULLAC (d.)	3 48	9 7	8 3	11 46	—	—	11 22	—	—	—	—
Labenne	10 13	—	—	4 34	10 23	Gignac-Cressensac	—	9 36	8 35	—	—	—	11 47	—	—	—	—
Causade	10 45	9 85	—	4 42	11 8	BRIVE (a.)	4 23	10 7	9 6	12 22m.	2 53	—	12 15	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	11 19	BRIVE (d.)	4 27	7 6	—	12 29	3 4	—	12 47	—	—	—	—
TOULOUSE. arr.	12 13	10 49s.	6 5	8 33	11 57	PARIS (A) arr.	11 57m.	—	—	8 47	10 32	—	10 49	—	—	—	—
					8 58	PARIS (O) arr.	12 5	4 45	—	8 56	10 41	—	10 55	—	—	—	—

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ	8 30s.	10 ^h 51	10 ^h 15m
St-Denis-près-Martel	10 7	7 37	—
Vayrac	10 35	7 45	—
Bétaille (arrêt)	5 58	7 49	—
Puybrun	6 6	11 8	—
Bretenoux-Biars	6 18	11 20	—
Port-de-Gagnac	6 25	—	—
Laval-de-Cère	6 35	—	—
Lamatric	6 45	—	—
Siran	6 55	—	—
La Roquebrun (arrêt)	7 11	—	—
LA ROQUEBRUN	7 26	—	—
AURILLAC (arrivée)	8 9	—	—

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC (départ)	9 12	2 ^h 50
La Roquebrun	9 52	3 33
Siran	10 5	3 46
Lamatric	10 22	4 3
Laval-de-Cère	10 46	4 21
Port-de-Gagnac	10 48	4 29
Bretenoux-Biars	10 59	4 39
Puybrun	11 9	4 48
Bétaille (arrêt)	11 15	4 54
Vayrac	6 32	8 32
St-Denis-près-Martel	8 41	11 28
PARIS (Orsay) arrivée	—	10 28

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson (départ)	6 33	11 ^h 3 30	7 30
Sarlac	6 47	7 36	12 1
Cazoules	7 28	12 41	5 31
Souillac	7 56	10 25	12 54
Le Pigeon	8 10	10 58	1 8
Baladon (arrêt)	8 14	1 12	6 21
Martel	8 21	11 28	1 20
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 45	1 30

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. ar.	6 54	12 ^h 15	7 45
Martel	7 8	—	12 29
Baladon (arrêt)	7 14	—	13 35
Le Pigeon	7 19	—	12 40
Souillac	5 55	7 29	8 5
Cazoules	6 3	—	8 15
Sarlac	6 43	5 35	9 17
Le Buisson (arr.)	6 33	10 9	3 21

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 12	1 29	8 31
Carsac	9 23	1 44	8 42
Grolejac	9 31	1 54	8 50
St-Cirq-Madelon	9 36	2 1	8 55
Payrignac (arr.)	9 43	—	9 1
GOURDON	9 52	2 17	9 9

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 36	11 5	5 87
Payrignac (arr.)	7 43	11 15	5 43
St-Cirq-Madelon	7 51	11 25	5 52
Grolejac	7 56	11 25	5 57
Carsac	8 6	11 39	6 8
SARLAT	8 17	11 53	6 19

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE dép.	5 47	12 ^h 40	3 48	12 25
CAPDENAC (arr.)	9 50	10 17	3 56	6 32
FIGEAC (arr.)	10 8	10 32	4 15	7 45
Le Pignoul	11 1	10 44	4 28	8 9
Assier	11 45	—	9 34	8 22
Gramat	12 55	11 26	5 16	7 3
Rocamadour	1 23	11 37	5 27	10 19
Montvalent	1 57	—	5 42	10 35
St-Denis-près-Martel	2 12	11 53	5 52	10 45
Quatre-Routes	2 24	12 9	5 58	10 49
Turenne	3 12	—	6 16	11 8
BRIVE (arr.)	3 59	12 47	7 6	11 43
PARIS (Orsay) ar.	10 55	4 45	8 43	—

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Orsay) dép.	10 ^h 15m	8 ^h 30s.	10 ^h 51
BRIVE (arr.)	6 42	8 1	4 1
Turenne	7 7	8 26	—
Quatre-Routes	7 15		